

Ref. MA44

Communiqué de presse**Jean-Luc Einaudi relaxé :
le Mrap applaudit**

Le Mrap se félicite de la relaxe à l'endroit de Jean-Luc Einaudi, suite au procès en diffamation qui lui a été intenté par Maurice Papon.

Pour le Mrap, cette décision représente une étape décisive en direction de la vérité sur le massacre perpétré le 17 octobre 1961 ; elle honore la justice.

Désormais, la vérité est en marche. A cette fin, le Mrap réitère en ce jour sa demande d'ouverture des archives, sans discrimination, portant sur les événements du 17 octobre 1961.

A l'heure où les archivistes Brigitte Laîné et Philippe Grand, pour avoir témoigné au procès de Jean-Luc Einaudi, font l'objet d'une enquête administrative pour manquement au devoir de réserve, le Mrap exige qu'aucune sanction ne soit prise à leur encontre. Incontestablement, leur contribution fut précieuse pour ce jugement qui honore la recherche de la vérité historique.

Paris, le 26 mars 1999